

La situation des Rroms de Seine-saint-Denis. Synthèse développée.

24 juin 2008

Au contraire des Rroms installés il y a quelques années dans le Val-de-Marne par exemple, la situation de ceux qui se sont installés en Seine-Saint-Denis, plus nombreux, s'avère aujourd'hui particulièrement problématique. Les personnes Rroms installées dans le Val-de-Marne ont vu en effet, tandis qu'on leur proposait un accès au logement, leur situation régularisée, et l'accès au droit républicain leur a en règle générale permis de réaliser une intégration professionnelle et sociale. D'après Patrick Bruneteaux, d'autres facteurs ont favorisé l'implantation des Rroms dans le Val-de-Marne, notamment la disparition des conflits entre militants, organismes non-gouvernementaux et humanitaires (Médecins Du Monde/ LDH/ Rroms Europe) qui ont dû affronter un ennemi commun, la mairie de Saint-Maur ancrée dans une droite assez extrême. Si la configuration politique est différente en Seine-Saint-Denis, le problème des Rroms s'y pose cependant de façon plus aiguë.

À Saint-Ouen notamment, Abdelhak Kachouri évoque la présence de quelques 800 Rroms sur le campement de la rue Ardouin, quand des associations telles que Parada parlent d'une présence moindre, soit de 400 à 600 Rroms présents en permanence, 800 correspondant plutôt au nombre total de personnes présentes dans l'année. M. Kachouri constate que la question des Rroms n'a été jusqu'à présent abordée que sous l'angle de la sécurité publique, ce qu'il regrette. Le dialogue se noue désormais entre les acteurs politiques et sociaux.

Les Rroms de Seine-Saint-Denis qui bénéficient des projets de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale n'ont en revanche plus accès à cette régularisation pour cette raison que les pays dont ils sont en majorité originaires (la Roumanie et la Bulgarie) ont intégré l'Union Européenne. Un ensemble de procédures comme la taxe de travail actuellement en vigueur, légèrement inférieure à 900 euros, perçue par l'ANAEM auprès d'un patron qui emploie un travailleur étranger, enrayer les possibilités d'intégration en les privant du droit au travail. Bruno le Roux a ainsi souligné la nécessité de permettre sans aucune restriction l'accès au marché du travail à tous les Rroms. Saimir Mile de la Voix des Rroms lit quant à lui la nécessité de lever les barrières du travail relatives à l'ensemble des Roumains et des Bulgares, ce qui semble à la fois difficile, mais est aussi la seule solution à terme, en regard de la concertation globale sur l'intégration des pays de l'Est. Pour M. Mile, la solution politique serait que les parlementaires fassent pression pour supprimer par une seconde circulaire, la circulaire ministérielle de novembre 2006 qui a établi ces barrières dans le travail. Il relève que dans la situation actuelle, « les Rroms parqués dans des terrains n'ont guère d'autre liberté que celle de faire bonne figure vis-à-vis des gérants, » et que les projets de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale contribuent in fine dans un tel contexte, à faire croître le racisme déjà présent à l'égard des Rroms

Ainsi toute politique d'intégration sera inutile sans une évolution législative attenante, évolution qui reste possible tant le débat appartient à une actualité médiatisée, et qui se transforme rapidement. En témoigne celui, parallèle, qui concerne les Obligations de Quitter le Territoire Français remises aux Rroms par les policiers, distribuées massivement ces derniers mois, et dont la légitimité est désormais remise en cause.

Malgré leur imperfection, et devant l'ampleur des bidonvilles, et les conditions de vie catastrophiques que subissent les Rroms à l'intérieur de ceux-ci (rats, maladies, absence de toilettes « sèches »), les projets MOUS présentent cependant en l'état actuel des choses, la seule alternative possible. L'apparition de chacun de ces projets, qui logent chacun jusqu'à présent une vingtaine de familles/ 80 personnes seulement, est assortie jusqu'à présent de

procédures d'expulsion. Une partie de la population est alors renvoyée en Roumanie en bus ou en avion. Les retours en France sont rapides, étant donné que bénéficiant du droit à la présence temporaire sur le sol français depuis janvier 2002, elles peuvent passer les frontières en toute légalité.

De façon plus générale, les Roms de Seine-Saint-Denis sont emblématiques des quelques 7 millions de Roms qui vivent en Union européenne, et de la situation dans laquelle ils se trouvent. Les Roms de l'Europe se trouvent dans un paradoxe politique qui entre en résonance forte avec le reste de l'actualité française, européenne, voire mondiale pour les raisons suivantes : Ils constituent un peuple, et se revendiquent en tant que tel, avec une langue commune, parlée par une très grande majorité d'entre eux partout dans le monde, une histoire et des traditions communes. Considérés par les nazis comme une « race inférieure » 500 000 Roms sont morts en camps de concentration pendant la Seconde Guerre Mondiale, victimes du génocide perpétré par les nazis, qui est appelé en romani « Samudaripen », c'est-à-dire « meurtre collectif total ». Aussi est-il important de rappeler que la dimension identitaire prend dans le cas présent une ampleur toute particulière, qui émane tant de la part des Roms eux-mêmes qui se savent héritiers de cette histoire, que de la part des personnes qui les encadrent de façon préventive, adjutative ou répressive.